

DEPARTEMENT DES VOSGES – CANTON DE LA BRESSE

COMMUNE DE SAULXURES-SUR-MOSELOTTE (88290)



République Française

-----  
Liberté – Egalité – Fraternité  
-----

## ARRETE DU MAIRE N°44/PM/2022

### OBJET : UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

L'an deux mil vingt-deux, le 20 juillet

Le Maire de la Commune de SAULXURES-sur-MOSELOTTE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

**Considérant** qu'il est indispensable d'interdire l'accès du terrain de football durant les travaux de remise en état de la pelouse,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : L'accès au terrain de football sera interdit du jeudi 21 juillet 2022 au dimanche 31 juillet inclus

**ARTICLE 2** : Monsieur le Maire de la commune de SAULXURES SUR MOSELOTTE et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de SAULXURES SUR MOSELOTTE, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire  
M. Jean-Paul ARNOULD

